

République Française Département SEINE ET MARNE

Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gâtinais
séance du Jeudi 26 Novembre 2015

L'an 2015 et le 26 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Madame La Sous-Préfète, SALLE DU CHATEAU, 3 Place de l'Eglise 77890 BEAUMONT-DU-GATINAIS sous la présidence de MONCEL Hugues Maire

Présents : M. MONCEL Hugues, Maire, Mmes : CHEVALLIER Charlotte, FOREST Christiane, FROT Régine, LANGLOIS Danielle, LECHARME Sylvie MM : CÔME Claude, GRÉGOIRE Stéphane, JAIRE Jean-Claude, LOUARN Jean-Marie, MARCHAND Alain, SIMON Cédric

Excusé(s) ayant donné procuration : GALLIANO Muriel pouvoir à FROT Régine, MONCEL Lilas pouvoir à MONCEL Hugues, TANDÉO Pierre pouvoir à JAIRE Jean-Claude

Secrétaire de séance : Danielle LANGLOIS

Ouverture de séance à 18h40

Date de la convocation : Mercredi 18 Novembre 2015

Date d'affichage : 18/11/2015

Elections régionales (permanences)

Président du Bureau : Hugues MONCEL

	Dimanche 6 décembre	Dimanche 13 décembre
Assesseurs	Hugues MONCEL Jean-Claude JAIRE Christiane FOREST	Christiane FOREST Régine FROT Pierre TANDEO
8h 10h	Claude COME Jean-Claude JAIRE Danielle LANGLOIS	Danielle LANGLOIS Sylvie LECHARME Régine FROT
10h 12h	Sylvie LECHARME Régine FROT Pierre TANDEO	Lilas MONCEL Pierre TANDÉO Cédric SIMON
12h 14h	Alain MARCHAND Christiane FOREST Hugues MONCEL	Alain MARCHAND Christiane FOREST Pierre TANDÉO
14h 16h	Charlotte CHEVALLIER Lilas MONCEL Stéphane GREGOIRE	Charlotte CHEVALLIER Stéphane GREGOIRE Hugues MONCEL
16h 18h	Muriel GALLIANO Cédric SIMON Jean-Claude JAIRE	Christiane FOREST Hugues MONCEL Régine FROT

OBJET DE LA DELIBERATION : Décompte frais scolarité

La délibération précédente n°3-01/10/2015 du 1^{er} octobre 2015 et portant le même objet est rapportée.

Un nouveau décompte est présenté, déduction faite de la participation du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires de 90 euros/enfant.

Montant facturé à la commune d'Arville : 7 725,98 euros

Montant facturé à la commune de Gironville : 8 325,08 euros

Montant facturé à la commune d'Ichy : 7 889,22 euros

Montant facturé à la commune d'Obsonville : 1 209,52 euros

Montant facturé à la commune d'Auxy : 3919,96

Soit un total de 29 069,76 euros. Monsieur le Maire est autorisé à émettre les titres correspondants à l'article 70878.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 1-26/11/2015

OBJET DE LA DELIBERATION : Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal après examen du schéma départemental de coopération intercommunale émet l'avis suivant : avis défavorable au projet général tel qu'établi par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, et souhaite que dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunal, soit expressément conservée l'intégralité du territoire de la Seine-et-Marne.
Avis défavorable relatif à la situation de Beaumont-du-Gâtinais, la commune n'ayant pas son bassin de vie à Puisseaux dans le Loiret.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 2-26/11/2015**

OBJET DE LA DELIBERATION : Médecine du travail : renouvellement d'adhésion au Centre de Gestion

Une convention est passée avec le Centre de Gestion concernant le suivi médical des agents communaux. Cette convention arrive à expiration et doit être renouvelée pour l'année 2016.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 3-26/11/2015**

OBJET DE LA DELIBERATION : Station épuration : rapport sur les mesures auto surveillance

Suite à l'appel d'offres dans le cadre du marché de réalisation de mesures d'auto-surveillance sur la station d'épuration de Beaumont-du-Gâtinais et vu le rapport des services du SATESE,
Le Conseil Municipal retient la proposition de la société IRH Ingénierie 56 rue de Picardie 45160 OLIVET.

Cadre de devis correspondant aux prestations attendues pour une mesure

Numéro de prix - prestation	unité	quantité	Prix unitaire en € H.T.
1. Réalisation d'une mesure d'auto surveillance sur 24 heures y compris installation et repli du matériel requis et analyses	forfait	1	675,00
2. Rédaction et diffusion du rapport de la mesure, dont fourniture du fichier au format SANDRE correspondant	forfait	1	135,00
MONTANT TOTAL GENERAL H.T			810,00
TVA 20%			162,00
MONTANT TOTAL GENERAL T.T.C			972,00
3. Reconduite immédiate de la mesure en cas d'évènements exceptionnels n'étant pas de la responsabilité du prestataire	forfait	PM	185,00

Montant du devis maximal sur la durée du marché

Numéro de prix - prestation	unité	quantité	Prix unitaire en € H.T.
1. Réalisation d'une mesure d'auto surveillance sur 24 heures y compris installation et repli du matériel requis et analyses	forfait	8	5400,00
2. Rédaction et diffusion du rapport de la mesure, dont fourniture du fichier au format SANDRE correspondant	forfait	1	1080,00
MONTANT TOTAL GENERAL H.T			6480,00
TVA 20%			1296,00
MONTANT TOTAL GENERAL T.T.C			7776,00
3. Reconduite immédiate de la mesure en cas d'évènements exceptionnels n'étant pas de la responsabilité du prestataire	forfait	PM	185,00

Pour mémoire, le précédent prestataire facturait 1 120 euros HT, soit 1 344 euros TTC.
Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 4-26/11/2015**

OBJET DE LA DELIBERATION : Demande subvention pour travaux éclairage public

Le Conseil Municipal APPROUVE le devis présenté par la société NDGL pour la rénovation de la 1^{ère} tranche, soit 31 lampes et une armoire de commande pour un montant de 55 424,00 euros HT soit 66 508,80 euros TTC.

INSCRIT la dépense à l'article 2315 du budget 2016.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du SDESM.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 5-26/11/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Contrat SEGILOG : renouvellement

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services est reconductible pour une période de 3 ans.

La cession du droit d'utilisation s'élève à 2979€ HT par an et la maintenance et la formation à 331€ HT par an.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise le Maire à signer le contrat.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 6-26/11/2015

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative (abri bus)

Un nouvel abri bus, ainsi que sa banquette, a été implanté dans le Hameau de Barnonville.

Cette décision nécessite une décision modificative.

2315 : + 3172

60632 : - 3172

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 7-26/11/2015

OBJET DE LA DELIBERATION : Compte rendu du Conseil d'école

Lecture est donnée de la réunion du 5 novembre 2015 :

- Projet d'école,
- Règlement intérieur,
- TAP , périscolaire, temps de cantine,
- Prévision d'effectifs : l'éventualité d'une fermeture de classe est abordée et une discussion est engagée. Monsieur le Maire détaille les inconvénients liés aux dérogations scolaires.
- WIFI,
- Piscine,
- Dates à retenir :
 - Prochain conseil d'école : 16 février 2016,
 - Spectacle Noël maternelle+CP : 11 décembre 2015
 - Goûter tombola CE1-CE2 : 16 décembre 2015
 - Journée récréative + goûter de Noël du CP au CM2 : 18 décembre 2015
 - Cabaret concert CM2 : 6 février 2016
 - Spectacle chanson moyenne section/CM2 : 15 avril 2016
 - Classe découverte CM1/CM2 à GUEDELON : du 2 au 4 mai 2016
 - Classe BEAUVAL CE1-CE2 : du 26 au 27 mai 2016
 - Pique-nique des origines et pot des parents : 28 juin 2016
- Spectacle des enfants de l'école : 1^{er} juillet 2016

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 8-26/11/2015

AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU:

-Madame LANGLOIS propose d'adhérer au programme TERRACYCLE et de créer deux points de collecte pour le recyclage de stylos (Mairie et école). L'argent récolté sera destiné aux écoles.

-Monsieur MONCEL indique que le Conseil Général propose des nouveaux financements.

-Madame CHEVALLIER fait le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal des Jeunes du 7 novembre :

- Téléthon du 5 décembre : vente de gâteaux,
- un appel est fait aux dons de jouets destinés à une école d'Ouarzazate, le surplus sera remis au service pédiatrie de l'Hôpital de Fontainebleau,
- un concours de maisons décorées est lancé, les décorations de Noël ne seront pas obligatoirement lumineuses.

La séance est levée à 20h25, Le Maire, Hugues MONCEL

